

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg
Commune de CLIMBACH

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLIMBACH

Séance du 3 Juillet à 19h

Dans la salle du conseil municipal de la mairie de Climbach

Convocation envoyée le : 25 juin 2026

Nombre de Conseillers : 11
Conseillers en fonctions : 11
Conseillers présents : 10
Nombre de procurations : 0
Secrétaire de séance : Danielle Martin

Présents : Catherine SCHLUCK, Simon KOCHERT, Renée ROUX, Sylviane SCHMITT, Fabrice SCHREIBER, Marie-Madeleine ROSER, Véronique SCHMITT, Simon HEINRICH, Valérie BRACKER, Eric LOEFFLER
Le Quorum pour délibérer est atteint
Excusé : Jean-Charles FRANK (Absence excusée)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Danielle MARTIN (secrétaire de mairie)

ORDRE DU JOUR :

Approbation des procès-verbaux de la dernière séance

- 1. DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE
- 2. MISE EN ŒUVRE DE LA FACTURATION ELECTRONIQUE DES VENTES DE BOIS COMMUNALE - CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ONF POUR L'ETABLISSEMENT ET EMISSION DES FACTURES
- 3. RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2027 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL ET L'AGENT RECEVSEUR
- 4. SUPPRESSION ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU POTEAU D'INCENDIE AU LOTISSEMENT
- 5. DIVERS

DEL2026-29

POINT 1 : DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal de l'exercice des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 20 mars 2026, en application de l'article L.2122-22 du CGCT.
Aucune décision n'est intervenue.
Le Conseil municipal prend acte.

DEL2026-30

POINT 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA FACTURATION ELECTRONIQUE DES VENTES DE BOIS COMMUNALES : Convention de mandat avec l'ONF

Madame le Maire présente au Conseil municipal la réforme nationale de la facturation électronique applicable à compter du 1er septembre 2026, qui concerne également les ventes de bois communales.

Deux modalités sont proposées. La commune peut assurer directement la facturation ou confier cette mission à l'Office National des Forêts dans le cadre d'une convention de mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier à l'ONF l'établissement et l'émission des factures des ventes de bois communales.

Le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mandat correspondante avec l'ONF.

Résultats du vote : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

DEL2026-31

POINT 3 : RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2027

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Climbach doit réaliser le recensement de la population en 2027.

Pour préparer cette opération, il convient de désigner un coordonnateur communal chargé d'assurer l'organisation et le suivi du recensement, ainsi qu'un agent recenseur chargé de la collecte des informations auprès des habitants.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Simon HEINRICH en qualité de coordonnateur communal. Il sera notamment chargé des relations avec l'INSEE, de la préparation et du suivi de l'organisation du recensement, de l'accompagnement de l'agent recenseur et du contrôle du bon déroulement des opérations. Cette mission s'étendra de septembre 2026 jusqu'à la fin de la collecte prévue en février 2027. Le coordonnateur suivra les formations obligatoires organisées par l'INSEE et participera aux travaux de préparation et de suivi du recensement.

Et Madame Danielle MARTIN est désignée en qualité d'agent recenseur. Elle sera chargée de la collecte des informations auprès des habitants dans le cadre des opérations de recensement.

Le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondant.

Résultats du vote : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

DEL2026-32

POINT 4 : SUPPRESSION ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU POTEAU D'INCENDIE AU LOTISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une fuite a été constatée sur le poteau d'incendie situé rue Neuve.

Après contrôle technique réalisé en lien avec le SIEAR, cet équipement est jugé défectueux et ne permet plus d'assurer un fonctionnement fiable et sécurisé du réseau de défense incendie.

Il est proposé de procéder à la suppression du poteau d'incendie existant rue Neuve et à son remplacement par l'installation d'un nouvel équipement rue des Roses, afin de garantir une couverture incendie conforme aux exigences réglementaires et d'assurer un niveau de protection adapté aux besoins de la commune.

Le Conseil municipal prend connaissance des devis transmis par le SIEAR, à savoir la suppression du poteau d'incendie rue Neuve pour un montant de 4 800 € TTC et le remplacement par un poteau d'incendie rue des Roses pour un montant de 9 810 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants, à engager les travaux nécessaires et à solliciter toutes subventions auxquelles la commune peut prétendre pour la réalisation de cette opération.

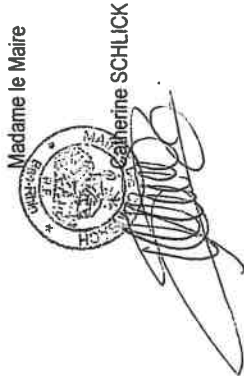
Résultats du vote : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

DEL2026-33
POINT 5 : DIVERS

Plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 21H23

Le secrétaire de séance


Danielle MARTIN


Madame le Maire
Catherine SCHLICK

FEUILLE D'EMARGEMENT
Séance du conseil municipal du 3 Juillet 2026
Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal du 3 juillet 2026, rédigé et signé par Madame le Maire et le secrétaire de séance, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la prochaine séance.
Après adoption, il sera publié et mis à disposition du public conformément à l'article L2121-23-1 du Code général des collectivités territoriales.
La liste des délibérations de la séance a été publiée sur le site internet et affichée aux tableaux d'affichage le 7 juillet 2026, conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.
Les extraits des délibérations ont été transmis au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité le 7 juillet 2026.

Signatures des membres du Conseil municipal présents à la séance 3 Juillet 2026 de 19h00 :

Catherine SCHLICK 	Simon KOCHERT 	Renée ROUX 
Sylviane SCHMITT 	Fabrice SCHREIBER 	Valérie BRACKER (Absente excusée) 
Marie-Madeleine ROSER 	Véronique SCHMITT 	Simon HEINRICH 
Jean-Charles FRANK Absence excusée 	Éric LOEFFLER 	